

**PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE ROMAINVILLE /  
BOBIGNY**



**Comité de suivi – 26 mars 2018  
Compte - rendu**

Le Comité de Suivi s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le lundi 26 mars à partir de 15h.

**Présents :**

|  |                           |   |
|--|---------------------------|---|
| <b>Syctom</b>                                      | Jacques GAUTIER           | Président du Syctom   |
|  | Martial LORENZO           | Directeur Général des Services (DGS)  |
|  | Pierre HIRTZBERGER        | Directeur Général des Services Techniques (DGST)  |
|  | Catherine BOUX            | Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEPD) |
| <b>Commission Nationale du Débat Public (CNDP)</b> | Jacques ROUDIER           | Garant de la concertation   |
| <b>Ville de Romainville</b>                        | Corinne VALLS             | Maire de Romainville  |
|  | Benoît PEDURTHE-LAUGA     | Directeur Général des Services (DGS)  |
|  | Amélie BOURGEOIS          | Responsable Développement durable   |
| <b>Est Ensemble</b>                                | Christian LAGRANGE        | 6 <sup>ème</sup> Vice-président Eau et Assainissement   |
|  | Christophe MACE           | Directeur Général des Services (DGS)  |
|  | Elsa BERLIOZ              | Cabinet du Président  |
|  | Nicolas PERILLAT-BOTONNET | Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets                                      |
|  | Joëlle LEBORGNE           | Chargée d'opération Direction de l'Aménagement  |
| <b>Ville de Bobigny</b>                            | Hervé LEUCI               | Conseiller municipal en charge de l'Environnement   |
|  | Clotilde EISENBARTH       | Directrice de l'Urbanisme   |
|  | Edouard LEMAIRE           | Chef du service Développement durable   |
|  | Charlotte DESMARES        | Chargée de projets urbains  |

|  |                      |  |
|--|----------------------|--|
| <b>Ville des Lilas</b>                     | Mélanie GUILLEUX     | Chargée de mission Développement durable |
| <b>Ville de Bagnolet</b>                   | Nassima ASSOUL       | Chargée de mission Agenda 21             |
| <b>Ville de Montreuil</b>                  | Sophie DEFFARGE      | Cheffe de projets Déchets                |
| <b>ARIVEM</b>                              | Nicole THIRION       | Représentante                            |
| <b>Environnement 93</b>                    | Colette SCHEYDER     | Représentante                            |
| <b>FNE Ile-de-France</b>                   | Francis REDON        | Représentant                             |
| <b>Ville de Paris – Service des Canaux</b> | Romain R'BIBO        | Représentant du Service des Canaux       |
|  | Nathalie LEROUX      | Représentante du Service des Canaux      |
| <b>SEQUANO</b>                             | Florence BRUYERE     | Directrice de projets                    |
| <b>VEOLIA – Direction</b>                  | Anne GELLE           | Directrice de secteur                    |
| <b>VEOLIA – Représentant salarié</b>       | Jean-Louis BOUAZIZ   | Chargé de mission                        |
| <b>VALORAM - Direction</b>                 | Claude MARGUET       | Directeur d'exploitation                 |
| <b>VALORAM – Représentant salarié</b>      | Assoumany MLACHAHAHE | Représentant des salariés                |
| <b>Groupe Citoyens</b>                     | Maroua GHAZOUANI     | Habitante de Bobigny                     |
|  | Malik Ghemri         | Habitant de Bobigny                      |

## Document envoyé en amont de la réunion aux membres :

- Présentation projetée en séance

## Synthèse des échanges :

- Mot d'accueil et présentation de l'ordre du jour par Jacques Gautier, Président du Sycotom

**Jacques Gautier** informe les membres du Comité de suivi que le Sycotom rencontre une contrainte foncière susceptible d'avoir un impact sur le projet. Bien que la majeure partie du projet se situe sur le territoire de la Ville de Romainville, Jacques Gautier rappelle qu'une partie du projet se situe sur le terrain dit « Mora-le-Bronze » à Bobigny, propriété de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF). Le Sycotom, est actuellement locataire de ce terrain, et deviendrait propriétaire dès le commencement des travaux.

Afin d'améliorer son entrée de ville, la Ville de Bobigny envisage de construire de nouveaux équipements sur la parcelle occupée par l'entreprise de matériaux de construction *Batkor*, située à côté du terrain « Mora-le-Bronze ». Pour ce faire, la Ville de Bobigny prévoit le déplacement de cette entreprise et envisage sa reconstruction sur une partie du terrain « Mora-le-Bronze ». Une telle configuration contraindrait le Sycotom à condenser le projet et gênerait, par la même occasion, l'accès au Canal de l'Ourcq. Aussi, du fait de la réduction de l'emprise au sol du projet, des surcoûts seraient à prévoir. De plus, la prise en charge financière du déménagement et de la reconstruction des locaux de l'entreprise *Batkor* ne sera pas prise en charge par le Sycotom.

Ces questionnements se font jour et n'ont, jusqu'alors, jamais été évoqués dans le cadre du Comité de suivi du projet. Ces difficultés devraient être résolues d'ici peu. La Ville de Bobigny s'est engagée à rendre son avis définitif au plus tard le 15 avril. Jacques Gautier se dit prêt à décaler, si nécessaire, le vote de la délibération du Comité syndical du Sycotom prévue le 12 avril.

Après cette introduction, le Directeur Général des Services du Sycotom présente le dispositif d'information du public dans le cadre de la post-concertation

- Présentation du rôle du Groupe Citoyens par Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)
- Présentation du Recueil d'idées du Groupe Citoyens par Maroua Ghazouani et Malik Ghemri, membres du Groupe Citoyens

**Maroua Ghazouani** présente la synthèse des échanges tenus à l'occasion de la deuxième rencontre du Groupe Citoyens consacrée aux prescriptions environnementales (le jeudi 8 mars 2018). Le Groupe Citoyens souhaite que le site soit confiné afin d'éviter toute exposition du public aux particules fines. Le Groupe Citoyens a suggéré la constitution d'un « Observatoire des nuisances » composé de citoyens et d'experts disposant de moyens afin de mesurer avec précision l'impact environnemental et les éventuelles nuisances olfactives et sonores générées par la future installation. Aussi, le Groupe Citoyens accorde une importance particulière au respect du voisinage proche du site et des éventuelles nuisances liées aux travaux, en attirant l'attention sur les horaires des travaux.

Le Groupe Citoyens considère que le recours à la voie fluviale, via le Canal de l'Ourcq, est une idée pertinente au regard de la sous-exploitation actuelle du Canal. De plus, le Groupe suggère de privilégier l'usage de péniches plus respectueuses de l'environnement (exemples : péniches électriques ou fonctionnant avec des biocarburants).

Enfin, le Groupe Citoyens aspire à ce que le site devienne un outil pédagogique au service du territoire pour permettre à tous d'améliorer les habitudes de tri. Il propose dans ce cadre de prévoir des murs pédagogiques permettant aux écoles et associations de disposer d'une information accessible et complète, garante d'une sensibilisation du territoire.

**Malik Ghemri** présente la synthèse des échanges tenus à l'occasion de la troisième et dernière rencontre du Groupe Citoyens consacrée aux prescriptions architecturales (le mardi 13 mars 2018). La majeure partie du

Groupe Citoyens souhaite que le bâtiment, qu'il soit semi-enterré ou non, puisse être visible et notamment que son rôle et sa fonctionnalité soient clairement identifiables. Le Groupe Citoyens a émis de nombreuses idées concernant la forme et la structure du bâti. De manière générale, un consensus s'est dégagé autour d'une infrastructure la plus agréable et esthétique possible.

En outre, **Malik Ghemri** suggère de prendre en compte d'éventuelles propositions architecturales qui n'auraient pas été sélectionnées dans le cadre de précédents appels d'offres pour éviter tout surcoût financier.

Enfin, le Groupe Citoyens souhaite que la future installation soit un outil pédagogique, de telle sorte que les citoyens puissent être sensibilisés dès le plus jeune âge à la problématique du tri des déchets. Malik Ghemri estime qu'il est difficile de comprendre le sort des déchets sans avoir eu l'occasion de visiter une installation. Il est considéré comme essentiel de ne pas dissimuler la fonctionnalité de l'installation. Celle-ci doit être une fierté pour le territoire.

Concernant le chemin de halage, le Groupe Citoyens souhaite qu'il devienne un espace ouvert et animé.

**Renaud Dupuy** complète en précisant que le Groupe Citoyens a formulé son intention de voir se constituer un chemin de halage agréable, « où l'on se plaît à s'y promener » et qu'il a été suggéré de réaliser des partenariats avec la Fondation Fiminco grâce à son nouveau centre d'art contemporain qui ouvrira prochainement ses portes dans la ZAC de l'Horloge.

Renaud Dupuy rappelle que le Recueil d'idées élaboré par le Groupe Citoyens reprend l'ensemble des propositions émises lors des Rencontres du Groupe. Il permet de rendre compte des avis et propositions des habitants du territoire à l'égard du projet (*Nota : le Recueil d'idées est disponible sur [le site internet du projet](#)*).

*Jacques Gautier indique que le Syctom partage l'avis du Groupe Citoyens, notamment concernant l'établissement d'un suivi précis et fidèle des éventuelles nuisances générées. A propos de l'intégration urbaine, le Syctom partage la position du Groupe selon laquelle le bâtiment doit être le plus esthétique possible. En revanche, concernant le caractère facilement identifiable de la fonction et du rôle de l'installation, cette question reste à nuancer. A titre d'exemple, lorsque l'on circule devant l'installation Isséane à Issy-les-Moulineaux, il n'est pas naturel pour le public de penser qu'il puisse s'agir d'une usine de traitement des déchets ménagers.*

*Le Syctom partage la vision du Groupe Citoyens concernant l'aménagement et l'habillement du chemin de halage. Jacques Gautier rappelle que des enjeux sécuritaires sont également à prendre en compte en ce sens.*

*Face aux problèmes de sécurité sur le chemin de halage -notamment liés à sa couverture- **Martial Lorenzo** ajoute que le Syctom s'est engagé à ce que la prestation de surveillance du site inclue également la surveillance du chemin de halage. Il s'agit du principe de « superposition de gestion ». S'agissant de nuisances éventuelles, il explique que le Syctom a pour habitude de collaborer avec des réseaux dits de « Sentinelles ». Les Sentinelles sont des groupes d'habitants et de salariés volontaires, chargés de surveiller l'impact des activités des différents centres et de signaler toute nuisance éventuelle. Par ailleurs, le Syctom publie sur son site internet les relevés relatifs aux nuisances générées par les installations.*

*Jacques Gautier souhaite attirer l'attention sur l'ancienneté de l'installation. Bien que le site ait été sécurisé grâce à des travaux récents, le Syctom est conscient que le personnel attend à nouveau du changement. Jacques Gautier en profite pour saluer l'engagement des salariés du site.*

**Corinne Valls** indique qu'elle a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du travail réalisé par le Groupe Citoyens. Elle présente le souhait des élus de la Ville et de son administration de faire en sorte que le futur centre soit à la fois une vitrine pour le territoire et une installation permettant de s'inscrire dans les évolutions en matière de gestion des déchets. Elle partage l'idée selon laquelle le site, plus précisément son rôle, doivent être visibles et identifiables. Elle suggère enfin de recourir à une architecture qui s'inscrive complètement dans son contexte urbain (ZAC de l'Horloge, etc.).

Pour répondre à la proposition du Groupe Citoyens concernant le recours à des projets architecturaux non retenus dans le cadre d'appel d'offres, Corinne Valls insiste sur le caractère ambitieux du projet, considérant que le recours à des propositions ayant déjà été présentées dans le cadre de précédents appels d'offres n'entre pas

dans l'esprit et la volonté actuels de la Ville de Romainville. Le Ville souhaite que soit choisie un projet architectural dont le territoire puisse être fier dès aujourd'hui et dans le futur.

**Renaud Dupuy** explicite la pensée du Groupe Citoyens à cet égard. Le Groupe a fait part de sa préoccupation concernant le coût du projet. En effet, le projet doit être raisonnable en termes de dépenses publiques, et l'ambition architecturale a également un prix.

**Corinne Valls** souscrit à cette remarque. Toutefois, elle insiste sur l'ambition de la Ville de Romainville de disposer sur son territoire, et plus largement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, d'une installation urbaine valorisante qui permette de déstigmatiser le territoire. Or, cet effort passe par un geste créatif de qualité car ce bâti doit être conçu pour durer plusieurs décennies. L'enveloppe financière proposée par le Syctom semble suffisante pour concevoir une installation qui soit une source de fierté pour le territoire.

*Jacques Gautier précise que la procédure de commande publique dans laquelle s'inscrit le Syctom est un « dialogue compétitif » tant sur le volet technique que sur le volet architectural. De ce fait, seront choisis les projets les plus en adéquation avec les volontés du territoire.*

**Corinne Valls** se dit partagée quant aux propositions du Groupe Citoyens concernant le choix de matériaux et le recours au verre ou encore au bois. Elle approuve l'approche selon laquelle il s'agit de voir ce qu'il se passe à l'intérieur de l'installation, toutefois il s'agit de s'assurer de la pertinence des matériaux en termes d'étanchéité et d'hermétisme. Il en est de même concernant l'éclairage du bâtiment. Il faut veiller à ne pas tendre vers un sur-éclairage des bâtiments entraînant une surconsommation d'énergie.

De même, Corinne Valls souhaite que certaines unités de l'installation soient enterrées ou semi-enterrées (par exemple le séchage naturel des ordures ménagères résiduelles). Cette configuration ne remet pas en question la construction d'une infrastructure visible à l'échelle du territoire. En outre, elle considère qu'il n'est pas nécessaire de ne disposer que d'un seul bâti monolithique. En effet, l'installation peut être répartie en plusieurs bâtis distincts.

Enfin, concernant le chemin de halage, Corinne Valls suggère de s'inspirer de l'exemple de l'usine Lafarge Béton sur le Port Serrurier dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architectes Reichen et Robert. Le chemin de halage, certes plus large que celui du projet de Romainville / Bobigny, est aujourd'hui librement emprunté par les piétons. Or, ce passage n'empêche pas le chargement des péniches.

**Francis Redon** demande aux membres du Groupe Citoyens quels sont leurs craintes et leurs souhaits concernant la gestion des éventuelles nuisances liées à l'exploitation du site.

S'adressant au Syctom, Francis Redon demande quel sera le critère le plus valorisé lors du choix du prestataire. Francis Redon considère que le critère architectural est important, toutefois, les critères de coût et de développement durable le sont tout autant, voire davantage. Même si le coût financier n'est pas exorbitant, Francis Redon indique que l'énergie grise dépensée pour l'acheminement, ainsi que pour la fabrication des matériaux, est également un élément à considérer avec attention dans le cadre de l'appel d'offre.

*Jacques Gautier rappelle que le cahier des charges n'est pas encore finalisé.*

**Maroua Ghazouani** indique que les principales craintes du Groupe Citoyens reposent sur l'exposition du public aux particules fines. C'est pourquoi, le Groupe souhaite expressément que l'installation soit confinée. De plus, le Groupe considère que la création d'un « Observatoire des nuisances » serait l'occasion d'anticiper les risques futurs.

Le Groupe Citoyens souhaite que l'accent soit mis sur la sensibilisation et la pédagogie auprès du grand public, d'où la pertinence d'un Observatoire intégrant le public le plus varié possible : associations, écoles, etc. Comme il a pu être constaté lors des Rencontres du Groupe Citoyens, la diversité de ses membres a rendu les échanges très constructifs. Il est important que les habitants fassent partie de cet « Observatoire » pour mieux comprendre l'impact du site.

*Jacques Gautier* affirme que le Syctom approuve la pertinence d'un « Observatoire ». Il cite également l'exemple du parcours pédagogique mis en place sur l'installation d'Isséane. En effet, grâce à ce dispositif, les équipes pédagogiques et les écoliers découvrent l'utilité du geste de tri et peuvent s'approprier notamment les nouveaux gestes de tri à intégrer.

Le Syctom s'engage donc à appliquer les propositions du Groupe Citoyens consistant en la mise en place d'un Observatoire des nuisances et d'un parcours pédagogique.

- Présentation des prescriptions environnementales et architecturales par Pierre Hirtzberger, Directeur général des services techniques du Syctom

*Pierre Hirtzberger* précise que le Syctom adressera des réponses écrites aux contributions de Francis Redon, Colette Scheyder et la Ville de Bobigny concernant la note de présentation du projet sur les prescriptions techniques relatives à l'intégration urbaine, architecturale et environnementale. Ces réponses seront publiées sur le site internet du projet.

*Jacques Gautier* revient sur le lancement des travaux du futur centre de tri situé en bordure de périphérie, dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Les visuels disponibles de la future installation préfigurent d'un site exemplaire en termes de traitement environnemental et architectural.

**Renaud Dupuy** donne la parole aux membres du Comité de suivi et lance les échanges concernant la note sur les prescriptions communiquées aux membres le vendredi 16 mars 2018.

**Clotilde Eisenbarth** rapporte que Monsieur le Maire de Bobigny a entamé les discussions avec l'entreprise *Batkor*. Elle indique que la Ville souhaite que l'entreprise soit déplacée pour venir en complémentarité de l'installation et renforcer le front urbain sur l'ex-RN3. La parcelle qui sera dévolue au Syctom permettra de libérer d'autres espaces de la ZAC pour la construction de logements. Ces logements seraient ainsi éloignés de la parcelle et, de fait, moins exposés aux éventuelles nuisances.

*Jacques Gautier* comprend le souhait de la Ville de Bobigny de soigner son entrée de ville. Toutefois, il tient à souligner que si ces problématiques foncières avaient été communiquées plus en amont, il aurait été plus aisé pour le Syctom de les intégrer au projet. Ces éléments conduisent désormais le Syctom à repenser notamment l'accès au Canal de l'Ourcq. *Jacques Gautier* indique que le Syctom ne participera pas au coût du déplacement de l'entreprise *Batkor*. De plus, le Syctom se verra contraint de construire sur un terrain plus restreint, engendrant des coûts supplémentaires. Cependant, *Jacques Gautier* salue les efforts entrepris par Monsieur le Maire de la Ville de Bobigny afin de faire avancer rapidement les négociations avec l'entreprise *Batkor*. Si besoin est, *Jacques Gautier* rappelle qu'il est prêt à décaler la date du vote de la délibération des élus du Syctom, prévue le 12 avril prochain.

**Corinne Valls** rappelle que, dans le cadre de la ZAC Ecocité Canal de l'Ourcq, il n'était pas d'actualité que l'entreprise *Batkor* soit relocalisée sur le terrain aujourd'hui occupée par le Syctom. Elle regrette d'apprendre l'apparition de cet éventuel point de blocage et considère dommageable de repousser les délais, étant donné que les parties concernées par le projet échangent depuis plusieurs mois sur l'élaboration de ce projet. La Maire de la Ville de Romainville se déclare surprise par la demande de la Ville de Bobigny. En sa qualité de membre d'Est Ensemble et du Syctom, elle annonce qu'elle ne votera pas l'intégration dans le coût du projet des coûts d'éviction et de relocalisation de l'entreprise *Batkor*.

*Jacques Gautier* rassure Madame la Maire de Romainville en ce sens. Le Syctom ne présentera pas un projet intégrant les coûts d'éviction et de relocalisation de l'entreprise *Batkor*. De plus, cette problématique foncière, entraînant la densification du projet et contraignant l'accès au Canal de l'Ourcq, implique la génération de coûts supplémentaires. Le Maire de la Ville de Bobigny, conscient des difficultés que cette relocalisation entraîne, s'est engagé à donner une réponse dans les plus brefs délais à ce sujet.

**Corinne Valls** ajoute que la réduction de l'emprise du projet induirait également le retrait de toute possibilité d'utiliser le port par d'autres acteurs du territoire.

**Clothilde Eisenbarth** confirme que Monsieur le Maire de la Ville de Bobigny est conscient des enjeux que cela représente. Il n'a pas pour intention de faire porter le coût du transfert de l'entreprise *Batkor* au Syctom et

s'engage à faire respecter le calendrier des échéances prochaines. En ce sens, la délibération prévue le 12 avril prochain pourra être maintenue.

**Francis Redon** aborde le sujet de la valorisation des matériaux. Il demande au Syctom s'il est possible d'intégrer au cahier des charges une part de valorisation des matériaux de déconstruction afin que le candidat choisi s'engage à réutiliser les matériaux de l'installation actuelle.

De plus, Francis Redon demande des précisions concernant la mention « *Contrôle de la partie gaz* » figurant dans la partie 4.2.2 de la note de présentation consacrée à la maîtrise du risque industriel.

*Pierre Hirtzberger confirme que le Syctom imposera au candidat de recycler, autant que possible, les matériaux déconstruits. En effet, le Syctom valorisera les offres les plus performantes quant aux taux de valorisation des produits déconstruits, sans toutefois être prescriptif concernant les types de matériaux à recycler.*

*Enfin, Pierre Hirtzberger explique que « le contrôle de la partie gaz » se réfère au fonctionnement de la chaudière au gaz destiné au chauffage des bâtiments administratifs et à l'hygiénisation des biodéchets.*

**Francis Redon** demande si l'actuelle chaîne de tri sera réutilisée dans le cadre de la future installation ou s'il s'agira d'une nouvelle chaîne.

*Compte-tenu de contraintes de planning, Pierre Hirtzberger répond que l'actuelle chaîne de tri ne sera pas réutilisée. En effet, sa réutilisation allongerait de dix-huit mois la durée des travaux et entraînerait de fait une augmentation des coûts. Le Syctom favorisera les projets proposant une valorisation « fonctionnalité » des équipements de tri, c'est-à-dire, permettant leur réutilisation sur d'autres sites.*

*Dans le cadre d'autres projets, Jacques Gautier prend l'exemple du transfert de matériel vers des centres de tri africains, en collaboration avec des ONG.*

*Pierre Hirtzberger complète en indiquant que des équipements de la chaîne de tri reconstruite en 2015 auraient été remplacés dans tous les cas à l'horizon de la mise en service de la future installation. De plus, ces derniers auront déjà été amortis.*

Dans la partie « 3.2.2 Prescriptions urbaines et architecturales », il est indiqué « une réduction des nuisances notamment olfactives et sonores en lien avec la mutation du quartier ». **Francis Redon** considère l'emploi du qualificatif « réduction » peu adapté. Reconnaisant que l'objectif « Zéro déchet » demeure « un objectif un petit peu inatteignable », il aurait préféré l'usage des termes « zéro odeur, zéro poussière ». Enfin, il souhaite savoir quel sera l'impact du réseau de Sentinelles et les modalités d'action du Syctom en cas de détection de nuisances.

*Pierre Hirtzberger explique que les procédures de contrôle sont respectées scrupuleusement. À tout moment, le Syctom peut décider d'arrêter le fonctionnement d'une installation lorsqu'il a été constaté une anomalie.*

**Francis Redon** conçoit que les nuisances de l'installation actuelle soient tolérées mais déclare que les futures nuisances ne le seront pas.

*Pierre Hirtzberger signale qu'il n'y a eu aucune plainte, à ce jour, à l'égard de l'installation de Romainville. En effet, il précise qu'il est difficile de comparer en terme de ventilation l'installation actuelle à ce que sera l'installation future. En revanche, Pierre Hirtzberger indique qu'il n'est pas possible de parler de « Zéro nuisances » puisqu'il ne s'agit pas d'une réalité technique. En effet, la réglementation n'est pas écrite de la sorte. Pour autant, il réaffirme les engagements forts portés par le Syctom en matière de maîtrise des nuisances.*

**Francis Redon** demande des précisions sur le taux de refus des collectes sélectives. Les taux de refus de tri sont liés la manière selon laquelle les habitants trient mais ils peuvent être également liés à la qualité de l'usine. Francis Redon souhaiterait avoir une visibilité sur la répartition des refus de tri entre ces deux déterminants.

*Pierre Hirtzberger répond que le Syctom est en mesure de communiquer ces chiffres. Il précise que la proportion des refus de tri liés aux gestes de tri est plus importante que les refus de tri liés à la qualité de l'installation. Par ailleurs, le Syctom rémunère l'exploitant en fonction des tonnes valorisées et pénalise le taux de recyclables malencontreusement présents dans les refus.*

Citant la partie « 5.1.4 Description des étapes du procédé » de la note de présentation du projet, **Francis Redon** demande que la terminologie de « bâtiment ventilé » soit explicitée.

***Pierre Hirtzberger** indique que cela signifie que le bâtiment sera confiné. Un renouvellement d'air sera assuré dans le bâtiment, cet air ne devra pas être remis dans l'environnement sans traitement. En d'autres termes, il y aura une différence de pression entre l'air intérieur et l'air extérieur permettant d'éviter que l'air extérieur ne se propage à l'extérieur.*

**Assoumany Mlachaha** demande quand débutera la construction de la nouvelle chaîne de tri.

***Pierre Hirtzberger** explique que le commencement de la construction de la chaîne de tri dépendra du candidat choisi et de l'organisation de son chantier, étant donné que le Sycotom n'impose pas le phasage de celui-ci. Cela ne sera pas avant l'année 2022 ou l'année 2023. De plus, le début des travaux dépendra également des activités qui seront placées sur la parcelle de Romainville ou sur la parcelle Bobigny.*

***Martial Lorenzo** poursuit en expliquant que le déroulement des travaux renvoie à la question des espaces disponibles, ajoutant que la réduction de l'espace disponible entraîne une augmentation des coûts.*

**Colette Scheyder** souhaite voir apparaître sur le site internet du projet la cartographie des expérimentations de collectes des déchets alimentaires mises en place sur le territoire du Sycotom et les tonnages correspondants.

***Catherine Boux** indique qu'une cartographie est disponible depuis quelques semaines sur le site internet dédié (<https://mesdechetsalimentaires.fr>). Cette carte recense les lieux correspondant aux différentes expérimentations avec une distinction en fonction du type de producteur de déchet (les ménages, la restauration scolaire ou encore les marchés alimentaires). Néanmoins, il est à noter que l'affichage est plus ou moins efficient selon le navigateur utilisé par l'internaute ; le Sycotom travaille sur ce point pour que l'accès puisse être similaire avec tous les navigateurs. Concernant les tonnages, le Sycotom doit obtenir une autorisation de la part des collectivités disposant du détail des expérimentations. Le Sycotom s'est engagé à informer, de façon trimestrielle ou semestrielle, sur le suivi de l'évolution des tonnages de déchets alimentaires collectés et traités sur l'ensemble de son territoire.*

**Edouard Lemaire** souhaite revenir sur les prescriptions environnementales. Il suggère l'installation de toitures végétalisées, performantes en termes de filtration, participant également à la réduction des nuisances visuelles. De même, il demande s'il est prévu que des bureaux d'études indépendants contrôlent les propositions de la maîtrise d'œuvre (notamment concernant le volet étanchéité du bâti).

***Pierre Hirtzberger** confirme qu'une batterie de vérifications des performances de l'installation sera réalisée par un bureau d'études extérieur.*

Afin d'assurer la conception d'un bâtiment exemplaire, **Corinne Valls** souhaite qu'il soit précisé dans l'appel d'offres que les propositions soient présentées en BIM (Building Information Model, ou maquette numérique)

***Pierre Hirtzberger** explique que les projets du Sycotom sont tous conçus en BIM. Alors qu'auparavant, les professionnels du bâtiment n'utilisaient pas les mêmes outils de modélisation que celui des procédés de traitement, désormais, il est possible de visualiser à la fois le procédé et l'infrastructure avec le même outil.*

**Jacques Gautier** remercie les membres du Comité de suivi pour leur engagement et leur participation. Il remercie également les membres du Groupe Citoyens pour le travail et les efforts fournis à l'occasion de chacune de leurs Rencontres. Il rappelle les engagements du Sycotom en matière de prescriptions environnementales et architecturales dans le respect des volontés du territoire.

Jacques Gautier conclut en précisant que le prochain Comité de suivi se tiendra en juin avant la phase de consultation des entreprises.